

DECRET N°2009-630 DU 17 DECEMBRE 2009

portant nomination des membres du Conseil
d'Administration de l'Agence Nationale Pour
l'Emploi (ANPE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF D'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-178 du 05 mai 2009 portant attribution, organisation et fonctionnement du Ministère de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Vu** le décret n° 2007-648 du 31 décembre 2007 portant modification du décret n° 2003-224 du 07 juillet 2003 portant approbation des statuts de l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE) ;
- Sur** proposition du Ministre de la Micro Finance et de l'Emploi des Jeunes et des Femmes ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2009 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes ci-après désignées sont nommées membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour l'Emploi en qualité de représentants respectifs des pouvoirs publics, partenaires sociaux et du personnel :

1° Au titre des Représentants des Pouvoirs Publics

- Monsieur **Eusèbe AGOUA**, représentant du Ministre chargé de l'Emploi ;
- Monsieur **Bernard AHISSOU**, représentant du Ministre chargé du Travail ;
- Monsieur **Abdoulaye GOUNOU**, représentant du Ministre chargé du Développement ;
- Monsieur **Boko BAGUIDI**, représentant du Ministre chargé des Finances ;
- Monsieur **Martin HOUNDONUGBO**, représentant du Ministre chargé de l'Agriculture ;
- Monsieur **Vidégnon Bankolé DOHOU**, représentant du Ministre chargé de l'Industrie ;
- Madame **Cunégonde do SACRAMENTO**, représentant du Ministre chargé de la Jeunesse.

2° Au titre des Représentants des partenaires sociaux

- Monsieur **Victor FAKEYE**, représentant le Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur **Aboubacar ADJIBADE**, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin ;
- Monsieur **Mamadou CHABI**, représentant la Chambre Nationale d'Agriculture ;
- Madame **Moussiliatou INOUSSA**, représentant la Confédération Syndicale des Travailleurs du Bénin ;
- Monsieur **Paul HOUNGUEVOU GBENOU**, représentant la Confédération des Syndicats Autonomes du Bénin ;
- Monsieur **Moudassirou BACHABI**, représentant la Confédération Générale des Travailleurs du Bénin ;
- Monsieur **Amzat Bissiriou SALAMI**, représentant la Chambre des Métiers.

G

3° Au titre du Représentant du personnel de l'ANPE

- Monsieur **Nicolas GNANGUENON**, représentant le Personnel de l'ANPE.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le, 17 décembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



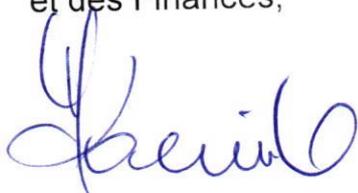
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



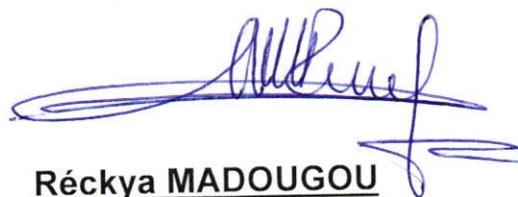
Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre de la Micro Finance et
de l'Emploi des Jeunes et des
Femmes,



Réckya MADOUGOU

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – HCJ 2 - CES 2 – HAAC 2 – MECPDEPPCAG 4 MS 4 MEF 4
MMFEJF 4 SGG 4 -AUTRES MINISTERES 27 PREFETS 6 – DGTCP-DGID-DGDDI 5 - DPE-DLC-
INSAE 6 - DGCST 2 - BCP 1 - ONIP-GCONB-ABP 3 - BN-UAC-ENAM-FADESP-UNIPAR-FDSP-
CCIB 7 OMS 1 UNFPA 1- USAID 1 – PNUD 1 – UNICEF – INTERESSES 15 JO 1- 1